Responsabilité des employeurs face aux agressions des journalistes



Réunis en assemblée générale le 25 novembre 2026, les adhérents du Syndicat national des journalistes (SNJ) de France Télévisions interpellent la direction sur les agressions subies et menaces reçues par les journalistes de l'entreprise.

Plusieurs équipes de Martinique La 1ère ont été entravées dans l'exercice de leurs fonctions ces dernières semaines. Coups de feu tirés, insultes, injures, bousculades font partie de ces entraves.

Dans l'Hexagone, pas une semaine sans déplorer blessures, menaces et injures envers des journalistes, parfois même du fait des forces de l'ordre ! Peu de réactions appropriées des politiques et, surtout, des employeurs ! Pourtant, ces derniers sont légalement responsables de la sécurité et de la santé des salariés.

Chaque journaliste de France Télévisions agressé doit bénéficier de l'aide juridique, psychologique, financière prévue par l'accord d'entreprise. La direction doit systématiquement porter plainte et interpeller le ministère de l'Intérieur pour que les mesures nécessaires soient prises pour faire cesser ces agressions.

À défaut, les journalistes et leurs représentants du SNJ seraient fondés à saisir les tribunaux pour placer la direction devant ses responsabilités.

Doit-on attendre un drame pour espérer une réaction de notre direction ?

Motion adoptée à l'unanimité par les adhérents du SNJ FTV réunis en assemblée annuelle à Paris, le mercredi 25 novembre 2026

Syndicat National des Journalistes
Maison France Télévisions - Bureau D 142
snj@francetv.fr - 01 56 22 88 28